



# **Conseil Municipal du mardi 17 décembre 2019**

## **Capellia – 18 h**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

- **Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des compétences qui lui sont déléguées par le Conseil Municipal (articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**
- **Approuve l'acquisition auprès de Madame ROBARD de diverses parcelles naturelles**
- **Approuve la conclusion d'un bail à réhabilitation au profit d'Habitat 44 et d'un bail rural au profit de Monsieur RAVARD (terrain et maison de la Noue Verrière)**
- **Approuve les modalités de dérogation au principe de repos dominical pour 2020**
- **Valide la modification du programme d'actions du PEAN des Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens**
- **Prend connaissance du point d'information concernant le Projet Alimentaire Territorial (PAT)**
- **Approuve les termes des conventions de mise à disposition de locaux avec la «PORTE OUVERTE CHAPELAINE » et « LES RESTOS DU COEUR »**
- **Approuve les termes du renouvellement de la convention de partenariat avec « LA MAISON POUR TOUS »**
- **Approuve le programme et lancement de la procédure de désignation du maître d'œuvre du projet d'extension et de réaménagement du groupe scolaire de LA BLANCHETIÈRE**
- **Décide le versement de subventions aux associations ayant enregistré des coupons lors des inscriptions dans le cadre de l'aide à l'accès aux loisirs des Jeunes**
- **Décide le versement d'une subvention au foyer socio-éducatif du Collège du GRAND BEAUREGARD en soutien au projet Math En Jeans**
- **Valide la programmation et fixe la tarification des spectacles du Festival « SAPERLIPUPPET » du 1<sup>er</sup> au 5 avril 2020**
- **Décide le versement de la subvention pour l'École de Voile dans le cadre du partenariat avec « L'ANCRE »**
- **Décide la répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2020**
- **Approuve le renouvellement de l'aide à l'emploi pour « L'ACC ATHLÉTISME » dans le cadre du soutien à l'emploi associatif**

- **Adopte le budget principal de la Ville (Budget Primitif 2020)**
- **Adopte le budget annexe Capellia (Budget Primitif 2020)**
- **Fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2020**
- **Approuve les concours et contingents à verser en 2020**
- **Individualise les subventions à verser aux associations en 2020**
- **Décide le versement de la subvention d'équilibre à verser au Budget annexe de Capellia en 2020**
- **Décide le versement de la subvention d'équilibre à verser au CCAS en 2020**
- **Demande une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2020 : travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire BEAUSOLEIL**
- **Demande une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2020 : travaux relatifs à l'éclairage du stade du BUISSON DE LA GROLLE**
- **Approuve les termes de l'avenant à la convention de mutualisation avec Nantes Métropole pour la gestion documentaire et les archives**
- **Fixe la liste des avantages en nature pour 2020**
- **Fixe la rémunération des agents recenseurs**
- **Approuve les ajustements au régime indemnitaire du personnel**
- **Approuve la création de postes et modifie en conséquence le tableau des effectifs**

*Les délibérations correspondantes peuvent être consultées au Secrétariat Général, dans le cadre des dispositions prévues par la loi traitant des conditions d'accès aux documents administratifs. Le compte rendu du Conseil Municipal est accessible sur le site internet de la Ville : [www.lachapellesurerdre.fr](http://www.lachapellesurerdre.fr)*

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 19 décembre 2019



Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Philippe GRANDJEAN